COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA/ DH / Mission Relations Partenariales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 19 septembre 2009 Rapport n° 09/5-26

OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) PROGRAMMATION 2009 - PRIORITES COMMUNALES

Le Conseil Général a mis en place pour faire suite au Contrat d'Aide aux Communes (CAC), un Contrat de Coopération Communale (CCC) pour 2008-2010.

Ce nouveau dispositif comprend deux volets accessibles aux Communes :

- le volet des priorités communales,
- le volet des priorités départementales.

Au titre du premier volet, la Commune de Saint-Denis a disposé pour 2008 d'une enveloppe de 1 211 392,00 €, qui a été répartie sur quatre opérations éligibles à ce financement :

- l'aménagement du Chemin Piton Bois-de-Nèfles,
- l'aménagement du Chemin de la Source à Moufia,
- la rénovation de l'Eglise de la Délivrance, tranches conditionnelles 1 et 2.

L'enveloppe des crédits disponibles pour la tranche 2009-2010 est de 2 614 504,00 €.

Il vous est proposé de solliciter les subventions CCC pour la tranche 2009 sur ces nouvelles opérations :

	Opération	Coût total (€ HT)	Participation CCC 2ème tranche 2009	Taux proposé (%)	Participation communale	Taux (%)	Observations
1	Aménagement du Jardin Capagory	295 000,00	132 750,00	45	59 000,00	20	Participation ANRU 35 %
2	Aménagement d'aire de jeux Bretagne	97 361,00	77 888,00	80	19 473,00	20	
3	Réhabilitation de la Pépinière 2ème tranche	271 880,00	217 504,00	80	54 376,00	20	
4	Construction du Pont de la Ravine Boucan Launay	740 000,00	592 000,00	80	148 000,00	20	
5	Réhabilitation d'équipements sportifs (mise aux normes des sorties de secours)	100 000,00	80 000,00	80	20 000,00	20	
6	Aménagement du Chemin des Taille-Vents	700 000,00	560 000,00	80	140 000,00	20]
7	Aménagement d'aire de jeux Monet 2	80 000,00	64 000,00	80	16 000,00	20]
	TOTAUX	2 284 241,00	1 724 142,00		456 849,00		

Après financement de ces opérations, le montant disponible sur l'enveloppe CCC - volet priorités communales s'élèverait à 890 362,00 €.

Rapport n° 09/5-26

Afin de pouvoir constituer les dossiers et solliciter les subventions du Conseil Général, je vous demande :

- de valider le principe de l'engagement des opérations précitées ;
- de m'autoriser à solliciter le Département pour un cofinancement à hauteur de 1 724 142,00 € au titre du CCC, pour un coût total prévisionnel de 2 284 241,00 € ;
- de valider le tableau de répartition et de cofinancement des opérations ;
- de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

LE MAIRE

LE MAISTIDENT ANNETTE

OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) PROGRAMMATION 2009 - PRIORITES COMMUNALES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-30 ;

Sur le RAPPORT N° 09/5-26 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Valide le principe de l'engagement des sept opérations suivantes et approuve leur plan de financement respectif, comme suit :

	Opération	Coût total (€ HT)	Participation CCC 2ème tranche 2009	Taux proposé (%)	Participation communale	Taux (%)	Observations
1	Aménagement du Jardin Capagory	295 000,00	132 750,00	45	59 000,00	20	Participation ANRU 35 %
2	Aménagement d'aire de jeux Bretagne	97 361,00	77 888,00	80	19 473,00	20]
3	Réhabilitation de la Pépinière 2ème tranche	271 880,00	217 504,00	80	54 376,00	20	
4	Construction du Pont de la Ravine Boucan Launay	740 000,00	592 000,00	80	148 000,00	20	
5	Réhabilitation d'équipements sportifs (mise aux normes des sorties de secours)	100 000,00	80 000,00	80	20 000,00	20	
6	Aménagement du Chemin des Taille-Vents	700 000,00	560 000,00	80	140 000,00	20]
7	Aménagement d'aire de jeux Monet 2	80 000,00	64 000,00	80	16 000,00	20]
	TOTAUX	2 284 241,00	1 724 142,00]	456 849,00		
				_			

DELIBERATION N° 09/5-26

ARTICLE 2 Valide les taux de financement et de cotinancement indiqués dans le tableau des opérations figurant à l'Article 1.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à solliciter du Département un cofinancement au titre du CCC / priorités communales à hauteur de 1 724 142,00 € pour la tranche 2009 et pour un coût total prévisionnel de 2 284 241,00 €.

ARTICLE 4 Autorise le Maire à signer les conventions liées à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Saint-Denis, le **7** 8 SEP. 2009

